



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

Séance du 30 aout 2022

Convocation du 23/08/2022

En l'an deux mille vingt-deux, le mardi 30 aout à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil à la mairie de Omev, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Éric VETU, Maire.

Présents : Mme Annie VETU M. Jonathan ROSSIGNOL
 M. Valentin PIVIDORI Mme Charlène GAILLET
 Mme Marylène OUDIN, M. Éric VETU

Absents : M. Philippe SCIEUR, Mme Evelyne VALENTIN, M. Johann GALICHER,
M. Grégory GALICHER et M. Maxime LEBLANC

Secrétaire de séance : Mme Charlène GAILLET est nommée secrétaire de séance

30/2022 Délibération

Repas communal : Autorisant l'encaissement des chèques et Tarifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre du repas communal programmé le 17 septembre 2022, le paiement de l'entrée se fera par chèque, il convient donc de délibérer afin de pouvoir procéder à l'encaissement des chèques.

Monsieur le Maire propose que ces derniers puissent être encaissés en amont de la manifestation.

Il est décidé de demander une participation de 15 € par adulte pour les habitants de Omev ainsi que pour toute personne travaillant pour la commune, de 27 € par adulte pour les personnes extérieures à la commune et de 8 € pour les enfants (de 4 à 12 ans inclus).

La commune participe à hauteur de 12 € le repas par personne adulte habitant la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ces chèques et la tarification proposées.

Cette délibération tiendra lieu de justificatif et sera jointe à l'appui du titre



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEY

31/2022 Délibération

Tarifs des consommations de la licence IV Ouverture le samedi 17 septembre 2022 10h-12h30

Monsieur le Maire propose de fixer les prix des consommations dans le cadre de l'ouverture de la licence IV détenue par la mairie. Ouverture qui a lieu tous les deux ans à la salle des fêtes de Omezy. La date du samedi 17 septembre a été retenue, de 10h00 à 12h30.

Le conseil municipal après délibération **DECIDE** à l'unanimité de

- **Valider** les tarifs suivants :

Orangina 25 cl :	2.00 €
Limonade 25 cl :	1.00 €
Diabolo 25 cl :	1.50 €
Eau minérale 25 cl :	0.50 €
Bière pression 25 cl :	2.50 €
Panaché 25 cl :	2.50 €
Ricard 2 cl :	2.50 €
Martini blanc 6 cl :	2.50 €
Martine rouge 6 cl :	2.50€
Supplément sirop :	0.50 €
Café :	1.00 €

32/2022 Délibération

Modification du contrat du logiciel JVS

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir de 2024 le passage à la M57 est obligatoire, le logiciel JVS Horiz(on)-line que nous possédons actuellement ne permet pas de le faire, de plus, le contrat doit être renouvelé.

Pour cela un devis de JVS (Horizon Infinity Villages) est présenté aux Conseillers pour un montant de 3 053 € HT.

Monsieur ROSSIGNOL Jonathan ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal après délibération

DECIDE :

-D'approuver le devis de JVS d'un montant de 3 053 € HT.



DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE
CANTON DE MARSON
Membre de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie
COMMUNE D'OMEV

33/2022 Délibération

Achat d'un barnum pliant 3m/6

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante :

Dans le cadre des animations organisées par la commune, il conviendrait de procéder à l'achat d'un barnum pliant de 3m/6 au prix de 699 € TTC soit 582.50 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Décide à l'unanimité des présents

-D'acheter le barnum

-D'autoriser le Maire à signer tous document afférent à de dossier.

Le Maire
Éric VETU

